



SYNDICAT GÉNÉRAL CGT DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DU SGAMI ÎLE DE FRANCE

« MOTARDS PRIS A PARTIE » : L'ÉTAT SEUL RESPONSABLE DES VIOLENCES !

Le samedi 22 décembre, une vidéo circule sur les réseaux sociaux, montrant des motards de la Police nationale jetant des grenades sur des manifestants. Un policier est allé jusqu'à sortir son arme de service pour se protéger.

Cette vidéo reprise de nombreuses fois suscite des avis très divergents, les uns s'indignant de l'agression des policiers, les autres critiquant l'usage des grenades de désencerclement à l'encontre des manifestants.

Cette scène a de quoi choquer. Comment dans une démocratie peut-on en arriver là ?

Nous, à la CGT-Police, nous avons des questions à poser au seul responsable de cette situation dramatique, à savoir le Préfet de police de Paris.

Premièrement, comment des motards de la Police nationale se sont-ils retrouvés en première ligne sur des opérations de maintien de l'ordre, alors que ce n'est pas leur mission ?

Deuxièmement, qui a donné l'ordre à ces policiers d'utiliser ce type de grenades ?

Monsieur le Préfet de police, en surutilisant les policiers dans le temps (ras le bol, fatigue, etc.), qui plus est pour des missions qui ne sont pas les leurs (exemple des motards sur un maintien de l'ordre), vous mettez en danger l'ensemble des acteurs (manifestants et policiers) sur ces manifestations.

Nous condamnons la violence d'où qu'elle vienne, mais en employant des policiers dans des situations risquées, pour ne pas dire périlleuses, vous obligez ces derniers à faire appel à des réactions instinctives de sauvegarde de leur intégrité. Ils se retrouvent contraints d'utiliser la force contre les manifestants. La situation que vous provoquez en utilisant les policiers de la sorte n'est pas acceptable. C'est à vous et à vous seul qu'incombe le bon déroulé d'une manifestation sans heurts, c'est cela l'exercice de la démocratie !

La CGT-Police vous rappelle, Monsieur le Préfet de police de Paris, que vous êtes seul responsable de la sécurité du personnel de police et que la première mission de la Police nationale est la protection de la population. Vous devez faire en sorte que les citoyens puissent exercer leurs droits fondamentaux de manifester et de revendiquer ! Si vous n'êtes pas en capacité de pacifier les manifestations, il vous faut alors publiquement en avertir le gouvernement et ainsi l'informer de la colère du peuple!

Paris, le 24 décembre 2018.